

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.		Date d'inspection Le 21 mai 2026	
Nom de l'établissement Centre éducatif la Marelle Educational Center		Numéro de permis 2015888	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente lors de l'arrivée des enfants à l'établissement, de la collation, des périodes de jeux libres à l'intérieur ainsi que durant les jeux extérieurs.

Durant les activités intérieures, les enfants participent à diverses activités telles que le coloriage, jouer à des jeux de société, la création d'objets avec de la pâte à modeler, des jeux d'échange avec de la nourriture en plastique ainsi que la fabrication de «slime». Les membres du personnel interagissent avec les enfants à travers leurs choix de jeux.

Le ratio est respecté durant la visite.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 mai 2026

Date

original signé par

Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"